

RÉPARTITION DES SERVICES : ON RÉSISTE !

La dernière semaine de l'année est, dans certains établissements, une semaine de bras de fer avec les directions des établissements qui veulent nous imposer des heures supplémentaires ainsi que leurs lubies concernant l'organisation de l'établissement. Surtout, il ne faut rien lâcher et rester uni-e face à la hiérarchie.

Les heures sup' : comment dire « non » ?

Le chef d'établissement ne peut pas imposer plus d'une heure supplémentaire par enseignant-e mais la DSDEN leur demande d'imposer aux enseignant-e-s un nombre supérieur d'heures supplémentaires (8 % d'HSA en 2013-2014). Le refus collectif des heures supplémentaires non imposables est donc un enjeu majeur de la préparation de la rentrée : en effet, pour assurer les horaires réglementaires de service des élèves, l'administration se voit obligée de **créer un poste ou un bloc de moyens provisoire (BMP)**, et donc de transformer ces HSA en heures postes.

Les heures sup' : pourquoi dire « non » ?

Refuser les heures supplémentaires, c'est défendre ses conditions de travail.

On peut légitimement être tenté, au vu de la baisse continue de notre pouvoir d'achat et du coût de la vie en région parisienne, d'accepter des heures sup au-delà de l'heure imposable - en particulier si le chef d'établissement insiste lourdement ! Cependant, on peut être amené à le regretter bien vite une fois le service accepté : une classe en plus, autant de copies à corriger, de parents à rencontrer. Dans notre académie, où les élèves demandent souvent beaucoup d'attention, prendre des heures (et donc des classes) supplémentaires, c'est prendre le risque de faire moins bien son travail ou de subir de gros coups de stress et de fatigue.

Refuser les heures supplémentaires, c'est favoriser la stabilité dans son établissement.

Lorsqu'une équipe disciplinaire refuse collectivement un nombre suffisant d'heures supplémentaires, **le volant d'HSA peut devenir un BMP**. Dans ce cas, cela signifie un adulte en plus dans le collège ou le lycée, un collègue de plus avec lequel mener des projets et des actions. Mieux encore, s'il y a déjà un BMP dans l'équipe, le refus d'HSA peut transformer ce BMP en poste fixe. Dans ce cas, cela permet à l'équipe d'avoir un titulaire de poste en plus, ce qui favorise une stabilité qui manque cruellement dans nos établissements de l'académie de Créteil.

De même pour les projets (tutorats, coanimations, remédiation) : l'idéal est qu'il soit intégré dans les services, et qu'ils soient donc rémunérés en heures postes. En effet, s'ils sont en HSA (ne parlons même pas des HSE), ils sont plus encore à la merci de la politique de l'établissement, et seront la première variable d'ajustement à la DHG suivante.

Refuser les heures, c'est défendre le service public d'éducation.

Entre 2007 et 2012, le schéma des suppressions de postes était bien rodé : on transformait des heures postes en heures supplémentaires, en poussant les collègues à les accepter.

Puis on supprimait les heures supplémentaires par petit morceau pour réduire encore les budgets de l'éducation nationale, en supprimant tel projet, tel dédoublement, etc. Le gouvernement actuel, avec l'objectif de réduction à marche forcée des déficits publics, poursuit cette politique de démantèlement des services publics de manière parfaitement assumée. Même si les heures sup sont refiscalisées, elles sont toujours en nombre très important dans les dotations horaires. Et l'objectif des chefs d'établissements est toujours de les faire accepter par les équipes.

CONTRE LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES : UN OUTIL, LE COLLECTIF !

Durant les répartitions de service pour la rentrée suivante, le collectif et la solidarité entre collègues sont mises à mal par les attaques de la direction. On voit bien, lorsque les chefs veulent à tout prix imposer des heures supplémentaires aux collègues plutôt que de demander la création d'un poste, que leurs préoccupations principales ne sont ni nos conditions de travail, ni l'intérêt pédagogique mais bien une logique comptable qui vise à satisfaire leur propre hiérarchie. Quelques conseils à suivre collectivement...

⇒ proposer une répartition juste et équitable pour les collègues, qui ne lèsent personne et dans laquelle aucun collègue n'est sacrifié.

⇒ si votre répartition ne convient pas au chef, laissez-le proposer une version alternative : d'abord peut être qu'il n'y parviendra pas, ensuite vous pourrez toujours négocier à partir de cette base ou proposer autre chose.

⇒ ne pas aller seul-e dans le bureau du chef afin de montrer que toute l'équipe est soudée.